

## CONSEIL MUNICIPAL

-----  
**Réunion du 7 juillet 2011**

### COMPTE RENDU

Le Conseil Municipal de PLOUGOULM, légalement convoqué, s'est réuni le jeudi 7 juillet 2011 à 20 h 30 sous la présidence de Jean BERROU, Maire.

Assistaient à la réunion : Jean BERROU, Henri CABIOCH, Anne SEITE, Jean Luc CHEVALIER, Michel CADIOU, François JACOB, René KERVELLEC, Jacques MORVAN, Louis ROLLAND, Danièle LE DUFF, Josette BOUTOUILLER, Jean-Hervé JOLIVET, Gilles QUERE, Marie-Hélène ROUE, Eric MIOSSEC.

Absents excusés : Bernard LAGADEC, Marie-Line GUILLOU qui a donné pouvoir à Jean Luc CHEVALIER, Yvette POSTEC, Robert LE COAT qui a donné pouvoir à Eric MIOSSEC.

Marie-Hélène ROUE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Maire donne lecture du compte rendu de la précédente réunion qui reçoit l'approbation des membres présents.

Le Maire informe que la Mairie sera fermée le samedi matin du 16 juillet au 6 août 2011. Il rappelle le 30e anniversaire du Gouel An Eost le 14 août et précise que les Abondanciers repartent dimanche soir.

Il est ensuite procédé à l'étude de l'ordre du jour.

### I - TRANSPORT SCOLAIRE

Le Maire informe d'une nouvelle organisation du transport scolaire pour les élèves du primaire des deux écoles de la Commune (Ecole Charles Perrault et Ecole Ste Thérèse), dès la rentrée de septembre 2011.

Depuis juin 2010, le Conseil Général a modifié sa participation financière pour le transport scolaire vers les écoles : le Département finance désormais les services à hauteur de 70 % du coût du transport dans les limites d'un coût moyen à l'élève de 1 500 € par an, soit une participation maximum du Département de 1 050 € par élève et par an ; le complément peut être apporté par les familles ou par l'organisateur local concerné (la commune).

La C.C.P.L. a étudié plusieurs hypothèses pour pallier ce désengagement :

- ✓ transférer la compétence à la C.C.P.L. ;
- ✓ laisser chaque commune s'organiser séparément ;
- ✓ abandonner le service de transport scolaire, compte tenu des finances ;
- ✓ confier à nouveau le service au Conseil Général.

La dernière solution a été retenue. Le Conseil Général a donc lancé un appel d'offres auprès des transporteurs : la proposition retenue pour la commune de Plougoulm (sur la base de 12 enfants concernés) a été jugée, à la fois par le Conseil Général et par la Commune, inadéquate. Il est fait remarquer que le circuit journalier du car est de 60 km dont 20 km à vide.

La solution serait peut-être de prévoir un minibus (acceptant 8 enfants) et d'effectuer deux circuits sur la commune (Nord et Sud). A ce jour, 12 élèves sont inscrits pour la rentrée. La participation maximale des familles peut s'élever à 200,00 € par an.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne tout pouvoir au Maire :

- pour poursuivre les démarches et entreprendre des discussions avec le transporteur retenu par le Conseil Général pour un service différent de celui des années précédentes ;
- pour signer une nouvelle convention dans des limites raisonnables et acceptables financièrement pour la Commune.

## **II - SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (S.D.C.I.)**

Le Maire signale que le projet de S.C.D.I. a été présenté par le Préfet du Finistère à la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale (C.D.C.I.), composée de 50 membres, conformément aux dispositions de la loi du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales. Le projet doit être adopté pour le 31 décembre 2011.

L'article L.5210-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) précise que ce schéma est établi « au vu d'une évaluation de la cohérence des périmètres et de l'exercice des compétences des groupements ».

L'article L.5210-1 du C.G.C.T. affirme le principe selon lequel « le progrès de la coopération intercommunale se fonde sur la libre volonté des communes d'élaborer des projets communs de développement au sein de périmètres de solidarité ».

L'article L.5221-1 du C.G.C.T. dispose que les « conseils municipaux, organes délibérants d'établissements publics de coopération intercommunale ou de syndicats mixtes peuvent provoquer entre eux, par l'entremise de leurs maires ou présidents, une entente sur les objets d'utilité communale ou intercommunale compris dans leurs attributions et qui intéressent à la fois leurs communes, leurs établissements publics de coopération intercommunale ou leurs syndicats mixtes respectifs ».

L'article L.5211-4-1 du C.G.C.T. autorise les dispositifs juridiques permettant la mutualisation ou la création de services communs entre les collectivités territoriales.

Le renforcement de la coopération intercommunale :

- ✓ doit s'inscrire dans un processus de dialogue et de concertation entre tous les acteurs concernés ;
- ✓ doit prendre en compte les modes de coopération déjà existants, lesquels apportent d'ores et déjà des réponses cohérentes ;
- ✓ doit tenir compte des avis et des décisions des élus locaux qui, par leur proximité avec la population, leur connaissance approfondie du terrain, leur compréhension des contraintes

- et des atouts du territoire, sont réellement en mesure de déterminer avec pragmatisme les modes de coopération utiles ;
- ✓ doit faire l'objet d'études préalables complètes sur les plans technique, juridique, économique et financier pour être adaptées au bon exercice des responsabilités locales dans un contexte d'effacement du rôle de l'Etat dans les territoires.

La Commune de Plougoulm est concernée au travers de plusieurs structures : Syndicat d'Electrification, SIVU Centre de Secours, Syndicats de production et de distribution d'eau, Syndicat d'Assainissement, S.I.M.I.F. (Syndicat Intercommunal Mixte d'Informatique du Finistère), Syndicat pour l'aménagement de l'Anse et de la Vallée du Guillec...

Louis ROLLAND, Conseiller municipal, se fait le rapporteur de la réunion du 28 juin dernier du S.I.M.I.F. dont il est le délégué.

Sur 283 communes finistériennes, le SIMIF compte 96 communes et 11 syndicats adhérents. Actuellement, le Syndicat donne entière satisfaction aux communes de moins de 3 500 habitants adhérentes et les membres du Comité ne comprennent pas que, dans un contexte de départementalisation obligatoire et de mutualisation des besoins, le Préfet du Finistère décide la suppression de ce syndicat qui est avant tout départemental. Le Syndicat apporte une grande souplesse dans l'acquisition des logiciels adaptés aux différents types de communes. Deux techniciens disponibles sur le Finistère assurent immédiatement conseils et maintenance. Les logiciels vendus sont 50 % moins chers que le prix public. La cotisation annuelle comporte tout : dépannage sur site ou par téléphone, installation et maintenance des logiciels et du matériel, conseils appropriés.

Pour une prestation privée, l'acquisition des logiciels est faite en « packaging », ce qui sous-entend une utilisation nulle pour certains d'entre eux. Le dépannage se fait par hotline avec un temps de réaction allant de 24 h à 72 h. Les dépannages in situ sont payants. Le personnel communal devra être formé (2 à 3 jours selon le logiciel), au prix estimé de 450 € par jour et par agent. Un droit d'entrée est réclamé en plus de la cotisation annuelle.

Le Comité syndical s'est prononcé, à l'unanimité, contre la dissolution du S.I.M.I.F.

Bernard LAGADEC, Conseiller municipal, délégué au SIVU du Centre de Secours de St Pol de Léon, a adressé une lettre mailée relativement à la réunion de ce syndicat qui s'est tenue le 6 juillet 2011.

Il précise que le Préfet du Finistère demande le transfert de compétences des SIVU Centres de Secours vers le S.D.I.S. (Service Départemental d'Incendie et de Secours). Le Conseil Syndical a accepté la dissolution du SIVU, à l'unanimité, à la date effective du 31 décembre 2013, date d'échéance des emprunts des investissements de la nouvelle caserne de St Pol de Léon. La répartition des charges serait effectuée par la C.C.P.L. vers chaque commune. La question relative du transfert de l'immobilier est posée au Préfet. Le Lieutenant Robert LE ROUX a indiqué que le casernement est à la charge du S.D.I.S. de Quimper et que des frais de toiture ont été réalisés pour un montant de 152 000 €, pris en charge par le S.D.I.S. en 2011.

Michel CADIOU, Adjoint au Maire, délégué au Syndicat d'Electrification de la Région de Cléder, communique que les membres de ce syndicat ont accepté la départementalisation le 18 février 2011.

Jean-Hervé JOLIVET, Conseiller municipal, délégué du Syndicat pour l'Aménagement de l'Anse et la Vallée du Guillec, s'interroge sur l'intérêt départemental des actions menées par ce Syndicat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, tout en reconnaissant l'intérêt de la rationalisation et du renforcement du fonctionnement des structures territoriales (réduction de leur nombre, départementalisation de certaines d'entre elles, transfert de certaines compétences vers les communautés de communes) dans le respect de l'article 72 de la Constitution du 4 octobre 1958, lequel dispose que « les collectivités territoriales ont vocation à prendre les décisions pour l'ensemble des compétences qui peuvent le mieux être mises en œuvre à leur échelon. Dans les conditions prévues par la loi, ces collectivités s'administrent librement par des conseils élus et disposent d'un pouvoir réglementaire pour l'exercice de leurs compétences » :

- fait état de ses réserves sur les divers scénarios d'évolution envisagés : manque de certitudes, manque de références précises sur les modalités de transfert, de réorganisation, de nouvelle gouvernance, manque de lisibilité des projets pour les élus et pour les citoyens ;
- fait état de son opposition à la disparition de certains syndicats tels que le S.I.M.I.F., Syndicat pour l'aménagement de l'Anse et de la Vallée du Guillec.

### **III - TRAVAUX ET AMENAGEMENTS DIVERS**

#### **Cabinet médical**

Deux devis ont été sollicités pour la fourniture et la pose d'une rampe d'accès pour Personnes à Mobilité Réduite. La Commission doit se réunir prochainement afin de choisir l'option bois ou béton.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- demande à la Commission d'analyser les propositions pour définir le choix le plus approprié afin que l'opération soit lancée dès que possible ;
- demande que le loyer du local médical ne soit perçu qu'une fois les travaux d'accessibilité terminés.

#### **Maison médicale**

Michel CADIOU informe qu'une esquisse et un devis ont été sollicités à CREATEM pour la pose d'une signalétique sur le pignon Ouest, permettant au médecin et aux différents infirmiers de fixer leur plaque nominative.

Accord du Conseil Municipal.

#### **Sécurité à Prat Coulm**

Le Maire informe que des riverains des abords de la Chapelle de Prat Coulm ont sollicité, à plusieurs reprises, la mise en place d'un ralentisseur ou de panneaux permettant de réduire la vitesse de certains véhicules à ce niveau.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, pour sensibiliser les conducteurs et sécuriser ce tronçon de rue, donne son accord pour la pose de panneaux de limitation de vitesse à 30 km/h et autorise le Maire de prendre un arrêté municipal en ce sens.

#### **Aire de stationnement à Toul an Ouch**

Michel CADIOU informe que le propriétaire de la parcelle (sans doute considérée comme aire de stationnement communale depuis des années) a repris son terrain, tout en conservant la servitude de passage. L'équipe environnementale de la C.C.P.L. a agréablement aménagé cet endroit (escalier en bois...).

### **La Plougoulmoise**

Le Maire signale que la Direction Départementale de la Protection des Populations est passée dans le commerce de proximité et a signalé que les trois lave-mains doivent être équipés d'eau chaude.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord aux travaux d'alimentation en eau chaude des trois lave-mains du commerce par le moyen le plus approprié (tuyauterie en apparent ou petits ballons d'eau chaude).

### **Abribus du Croissant**

Michel CADIOU informe que des démarches sont en cours pour le changement de l'abribus du Croissant dont le coût s'élèverait à environ 2 700 €. Le prix des travaux pour son accessibilité reste à définir (aux alentours de 500 €). Une subvention pourra être sollicitée auprès du Conseil Général. La pose pourrait se faire en régie communale.

Accord du Conseil Municipal.

### **Rénovation extérieure de la Mairie**

Henri CABIOCH informe que des devis pour la rénovation de la toiture de la Mairie vont être prochainement sollicités.

## **IV - ECOLE CHARLES PERRAULT**

### **Construction de la nouvelle classe maternelle**

François JACOB et Louis ROLLAND signalent que le marché de menuiseries extérieures, attribué à l'entreprise ARMORALU de St Nolff, présente des distorsions quant aux délais d'exécution. Le planning contractuel des travaux prévoyait la fin de ces travaux pour fin avril. Malgré les lettres de relance adressées à l'entreprise et un constat d'huissier établi le 9 juin 2011, le chantier n'est pas terminé à ce jour.

De ce fait, un avenant est proposé par l'entreprise ARMORALU à la Commission « Suivi du chantier » :

- ✓ suppression de la porte coulissante du préau, pour un montant de 2 448,32 € H.T.
- ✓ suppression du rideau métallique (en option), pour la somme de 3 027,23 € H.T.  
soit un total de - 5 475,55 € H.T.

L'entreprise BATIBOIS a présenté un avenant comprenant :

- ✓ la fourniture et la pose d'un portail métallique sur le préau, pour 2 400,00 € H.T.
- ✓ l'habillage en bardage bois sur les deux faces du portail coulissant, pour 1 800,00 € H.T.
- ✓ la fourniture et la pose d'un rideau de fermeture du préau, pour 2 935,00 € H.T.
- ✓ un coffre bois en parement du préau, pour 275,00 € H.T.
- ✓ la suppression partielle de l'ossature sur faux plafond, pour - 1 000,00 € H.T.  
soit un total de + 6 410,00 € H.T.

L'entreprise COBA a proposé un avenant pour un enduit, non prévu, sur le mur de clôture le long de la venelle Sud et pour le raccord au mur en pierre et en tête du mur de clôture, pour un montant de 1 107,20 € H.T.

François JACOB informe que les toilettes du préau pourront être utilisées pour la rentrée scolaire de septembre 2011.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord à la signature des trois avenants présentés par la Commission « Suivi de chantier ».

### **Subventions pour la nouvelle classe maternelle**

Le Maire fait savoir que, pour les travaux de la nouvelle classe dont le montant est estimé à 300 000 €, les subventions suivantes ont été attribuées :

- ✓ Dotation Globale d'Équipement : 46 000 €,
- ✓ Ministère de l'Intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales : 25 000 €,
- ✓ Conseil Régional de Bretagne : 50 000 €. Cette subvention a été accordée au vu de la dimension collective et innovante du projet. Le développement durable a été pris en considération, ainsi que les critères d'intégration de l'environnement (implantation, orientation et conception valorisant les apports solaires en hiver, protection contre les vents dominants, limitation des surchauffes d'été) et de choix de matériaux.

Le Conseil Général du Finistère ne s'est pas encore prononcé sur notre demande de subvention.

### **Demande de subvention exceptionnelle**

La Directrice de l'École Charles Perrault a sollicité une participation financière exceptionnelle pour une classe de découverte prévue en septembre 2011, pour les élèves de cycles 2 et 3. Le séjour se déroulerait en pension complète au Centre de l'Association « Rêves de Mer » sur l'Île de Batz, au village vacances « Le Jardin Colonial ». L'ensemble des élèves se verrait proposer un séjour à dominante sportive et pédagogique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord pour verser une subvention de 400,00 € pour la classe de découverte telle que présentée.

### **Mouvements de personnel de l'école**

La Directrice, Katell GRAPPE, quitte sa fonction et sera remplacée par Mlle Corinne CARIOU, brestoise habitant Lesneven. Le départ de Arnaud CUEFF est également probable.

## **V - MARCHÉ DE SIGNALISATION VERTICALE**

Le Maire communique que, dans un souci de rationalisation, d'efficacité et de sécurité juridique, il est proposé d'avoir recours à un groupement de commandes qui vise tout à la fois à permettre à globaliser les quantités à mettre en œuvre pour chaque collectivité et constituer ainsi une offre plus attractive au plan concurrentiel avec des effets d'économies d'échelle et de mutualiser les procédures de passation s'agissant des prestations suivantes « Marché de signalisation verticale ».

Les modalités de fonctionnement du groupement sont définies par une convention qui prévoit notamment que chaque membre s'engage à signer avec le co-contractant retenu un marché à hauteur de ses besoins propres, tels qu'il les a préalablement déterminés.

Les marchés s'exécutent ensuite séparément.

La Commission d'Appel d'Offres du groupement est constituée d'un représentant de la Commission d'Appel d'Offres de chacune des communes, choisi parmi ses membres ayant voix délibérative.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- adopte cette procédure de commande ;
- autorise le Maire à signer la convention constitutive du groupement ;
- désigne François JACOB, délégué titulaire en qualité de représentant de la Commission d'Appel d'Offres de la Commune de Plougoum à la Commission d'Appel d'Offres du groupement ;
- désigne Jacques MORVAN délégué en qualité de membre suppléant du délégué titulaire ;
- accepte de valider les besoins propres de la Commune de Plougoum et les besoins totaux du groupement de commandes pour la signalisation verticale.

## **VI - FONDS DE CONCOURS DE LA C.C.P.L.**

Le Maire propose que le fonds de concours de la C.C.P.L. (50 000 €) soit sollicité en 2012 pour le financement des travaux, prévus sur 3 ans, sur les bâtiments publics de la Commune : travaux intérieurs et extérieurs de la Mairie et travaux au Foyer pour Tous, actuelle école maternelle Les Petits Poucets.

Accord du Conseil Municipal.

## **VII - EAUX DE BAINNADE**

Le Maire rappelle que l'analyse des eaux de baignade est désormais gérée par la C.C.P.L. Le suivi des eaux de baignade des 16 plages de la Communauté de Communes, dont la plage du Guillec et la plage de Toul an Ouch, est assuré par l'A.R.S. (Agence Régionale de Santé), au lieu et place d'IDHESA.

Les dernières analyses ont eu lieu le 22 juin :

- ✓ Guillec : bon
- ✓ Toul an Ouch : bon

Le calendrier des prochaines interventions est le suivant : 8 juillet, 22 juillet, 5 août, 17 août, 30 août et 13 septembre.

## **VIII - ALGUES VERTES**

Le Maire communique qu'une circulaire en date du 13 avril 2011 précise les principales mesures de sécurité applicables en 2011. Ce document est un guide des bonnes pratiques pour la prévention des risques en milieu de travail relativement à la collecte, au transport et au traitement des algues vertes.

Celles-ci doivent être ramassées au fur et à mesure des échouages (au plus tard dans les 36 heures). Le délai à respecter entre la collecte et le début de traitement doit être inférieur à 48 heures. Les stockages intermédiaires sont prohibés.

Pour l'information du public, un arrêté municipal pourra être pris portant interdiction d'accès aux plages.

Il est possible de recourir à l'épandage mais dans le cadre d'une gestion agronomique rigoureuse et avec un suivi précis. Le Maire signale que, semaine 26, des agriculteurs les ont ramassées pendant 2 jours, ainsi que cette semaine.

Jacques MORVAN, Conseiller municipal, informe que des champs seront libres pour l'épandage jusqu'au 15 août.

## **IX - COMMISSION DYNAMIQUE COMMUNALE**

Jean Luc CHEVALIER, Adjoint au Maire, et Danièle LE DUFF, Conseillère municipale déléguée, se font les rapporteurs des réunions de la Commission.

### **1) ANIMATION**

#### **Passerelle Ados et A.L.S.H.**

Danièle LE DUFF communique le bilan financier 2010 du C.L.S.H.

Les charges, d'un montant total de 32 147,98 €, se décomposent de la façon suivante :

- ✓ moyens matériels : 6 417,81 €
- ✓ moyens humains : 19 304,17 €

- ✓ suivi et organisation (Passerelle Ados et A.L.S.H.) : 6 426,00 €.

Les produits, d'un montant identique, comprennent :

- ✓ la participation des familles : 13 208,00 €
- ✓ la participation de la Caisse d'Allocations Familiales : 4 808,38 €
- ✓ la participation communale : 14 131,60 €.

20 enfants ont fréquenté l'A.L.S.H. toute cette semaine, ce qui est très bien.

La Passerelle Ados est plus calme. Une sortie hebdomadaire est programmée. La 1<sup>re</sup> semaine d'août, il est prévu un camp à Landéda (catamaran) : les inscriptions sont enregistrées jusqu'au 15 juillet.

### **Bibliothèque**

Jean Luc CHEVALIER, Adjoint au Maire, annonce que le 21 mai dernier, 35 personnes ont assisté à l'heure du conte « Histoire de marché ».

### **Illuminations de Noël : Eclairage du clocher de l'Eglise**

Pour rappel, la Commission a proposé en début d'année d'étudier une modification de l'éclairage du clocher dans le but de mettre l'édifice en valeur, de réduire également la consommation électrique des projecteurs.

Un groupe de travail a été mis en place (Anne Seité, Gilles Quéré et Jean Luc Chevalier). Après visite de l'Eglise avec les Services techniques, il s'avère que la mise en place d'un nouvel éclairage est plus compliqué qu'imaginé au début de cette affaire : problème des pigeons et des fientes à traiter au préalable si éclairage intérieur. Le câblage est également l'affaire d'une entreprise spécialisée.

Les membres de la Commission se proposent de prendre contact avec les entreprises qui ont effectué des travaux d'éclairage sur les clochers voisins pour réaliser une étude sur les deux possibilités d'éclairage : par l'intérieur et par l'extérieur.

Accord du Conseil Municipal.

### **Organisation d'un Forum des associations**

La Commission est favorable à l'organisation d'un Forum des associations à la rentrée. La date retenue est fixée au samedi 10 septembre de 14 h 00 à 17 h 30. Il est prévu d'y associer l'A.C.A.P. (Association des Commerçants et Artisans Plougoulmois) et d'organiser une porte ouverte par les Cadets de Plougoulm.

### **Expositions de peintures**

- Mme M.P. Roué en juin
- M. Argouarch du 14 juillet au 30 août
- Mme Can à partir du 20 septembre
- M. Jézéquel en novembre.

## **2) COMMUNICATION**

### **Bulletin municipal**

La gazette n°13 est parue fin juin. La sortie du prochain numéro est prévue fin septembre.

### **Site Internet**

La Commission propose qu'un lien soit mis en place entre le site Internet de la Commune et les différents sites ou blogs des loueurs de gîtes, meublés ou chambres d'hôtes.

Gilles Le Marrec, du Pays Touristique du Léon, a été contacté afin qu'il nous fournisse une liste réactualisée des loueurs plougoulmois.

A la demande des Cadets de Plougoulm, le lien entre leur site Internet et celui de la Commune est à revoir.

### **Panneau de communication**

Nous avons évoqué, il y a quelques mois, le projet de mettre à disposition des associations un panneau d'information où elles pourraient annoncer de façon simple leurs manifestations aux entrées du Bourg.

Un devis, d'un montant approximatif de 2 500 € H.T., a été réalisé auprès d'une entreprise quimpéroise, Sigma Systems, pour la fourniture d'un tel support.

Après discussion, la Commission propose que ce sujet soit évoqué au niveau communautaire (Commission Communication). Jean-Hervé Jolivet, membre de cette Commission, a présenté le projet qui a, semble-t-il, intéressé les représentants des autres communes. Le sujet est prévu à l'ordre du jour du prochain conseil communautaire. Il semblerait que les petites communes soient les plus intéressées. Sur le panneau, figureraient le logo de la C.C.P.L. et le nom de la commune concernée).

## **3) RELATIONS AVEC LES ASSOCIATIONS**

### **Aménagement du stade de football**

Le Comptoir Métallurgique de Bretagne propose un devis de 5 390,00 € H.T. pour la fourniture des filets, poteaux, attaches, câbles... d'un filet pare ballons.

Les travaux seront réalisés courant septembre en régie.

Accord du Conseil Municipal pour le devis C.M.B. proposé.

### **Demande des Cadets de Plougoulm**

Lors de l'Assemblée Générale des Cadets, les responsables du club ont de nouveau formulé le souhait d'être assistés par un animateur sportif communal afin d'accompagner la formation des jeunes.

### **Chauffage salle polyvalente**

Plusieurs associations ont souhaité l'installation d'un chauffage dans la salle polyvalente.

Pour répondre à cette demande, un chauffage d'air chaud pulsé serait a priori le plus adapté et le moins coûteux (achat et fonctionnement). Le budget prévisionnel est de 8 000 €.

Un groupe de travail a été constitué : Eric Miossec, Gilles Quéré et Jean Luc Chevalier.

Une première réunion s'est déroulée à la salle le samedi 2 juillet avec l'entreprise Michel Jacq. Une proposition technique nous parviendra avant la fin du mois de juillet et une demande sera également faite à l'entreprise Patrick Le Jeune.

### **Subventions aux associations**

Deux nouvelles demandes sont parvenues à la Mairie : la F.N.A.C.A. et Vie libre.

La commission propose de donner une suite favorable à la F.N.A.C.A. (40e anniversaire de l'association le 11 novembre 2011) pour une somme de 300 €, mais de ne pas octroyer de subvention en 2011 à l'association Vie libre.

Accord du Conseil Municipal pour l'attribution d'une subvention de 300,00 € à la F.N.A.C.A.

### **Organisation d'une réception pour la 30e édition du Gouel an Eost**

La Municipalité, à travers l'organisation d'une réception, souhaite participer aux festivités du 30e anniversaire du Gouel an Eost les 12, 13 et 14 août 2011. Il est proposé la date du samedi 13 août à 18 h 30 à la Mairie (en cas de mauvais temps, repli à Goariven).

Les participants seraient les responsables des associations plougoulmoises, les différents Présidents du C.L.E., le Bureau du C.L.E., une délégation d'Abondance, les amis du C.L.E. (moissonneurs), les Maires et Elus des Communes du Canton, le Conseil Municipal, etc...

Jean René KERVELLEC, Conseiller municipal délégué, émet le souhait que la Commune prépare le carton d'invitation conjointement avec le C.L.E.

Accord du Conseil Municipal.

### **Réunion des associations**

La réunion de la Commission avec les associations s'est déroulée le vendredi 1<sup>er</sup> juillet à la Mairie.

11 Associations étaient représentées. L'ambiance était détendue et les échanges constructifs. Elles sont favorables à l'organisation d'un Forum des associations le 10 septembre prochain, en parallèle du Forum de l'A.C.A.P. et d'une après-midi « initiation au football » pour les plus jeunes, organisée par les Cadets.

Le Club des Retraités renouvelle sa demande d'une mise à disposition d'une aire de pétanque couverte.

Des coffres de rangement supplémentaires à la salle polyvalente ont été sollicités par le club de karaté.

### **Devenir du Foyer pour Tous et faisabilité d'un bâtiment d'aire de pétanque sur l'aire de jeux de Kroaz An Taro**

Les membres de la Commission demandent à la Commission Finances d'apprécier les capacités d'investissement de la Commune, sur les 3 années à venir, lors de la journée de réflexion de septembre 2011, pour ces deux projets.

### **Journée de réflexion du Conseil Municipal**

La Commission propose de retenir la date du samedi matin 24 septembre.

Accord du Conseil Municipal.

### **X - COMMISSION DEVELOPPEMENT DURABLE**

Michel CADIOU, Adjoint au Maire, se fait le rapporteur de la Commission.

### **Taxe de séjour**

Michel CADIOU rappelle que le conseil communautaire de la C.C.P.L. a instauré le 15 décembre 2010 la taxe de séjour pour toutes les communes membres au 1er janvier 2011.

Le produit de cette taxe, perçu par la C.C.P.L., sera versé au Syndicat Mixte « Pays Touristique du Léon ». La C.C.P.L. est aussi chargée de percevoir le produit de la taxe additionnelle départementale à la taxe de séjour, représentant 10 % de la taxe de séjour communautaire, qui sera à reverser au Conseil Général du Finistère.

Concernant le camping municipal du Bois de la Palud, le conseil communautaire de la C.C.P.L. en date du 25 juin 2011, a décidé d'harmoniser les tarifs de la taxe de séjour des campings de Santec, Plouénan, Mespaul, Plougoulm et Sibiril sur le forfait du camping de l'Île de Batz et d'appliquer, pour 2011, la tarification suivante :

- ✓ forfait
- ✓ période de perception : du 1er juillet au 31 août (62 jours)
- ✓ abattement obligatoire : 30 %
- ✓ abattement facultatif : 20 %
- ✓ date de versement au receveur municipal : décembre
- ✓ tarif : 0,20 €.

Pour le camping de Plougoulm, en 2011, le montant des taxes est donc le suivant :

#### Taxe de séjour

34 emplacements x 2 personnes x 62 jours x 0,20 € = 843,20 €

- Abattement de 30 % : 252,96 €

- Abattement de 20 % : 118,05 €

soit une taxe de séjour de 472,19 €

Taxe additionnelle départementale (10 %) = 47,21 €

soit un total global de 472,19 € + 47,21 € = 519,40 €.

La taxe de séjour n'ayant pas été instituée sur la Commune précédemment, cette somme sera prélevée sur le budget communal 2011.

Accord du Conseil Municipal.

#### **Point tri au Trégor**

Michel CADIOU communique que le point tri du Trégor sera prochainement déplacé car son positionnement actuel présente un risque pour la circulation routière.

#### **Désherbage**

Jean René KERVELLEC informe que l'appareil thermique a été livré.

#### **XI - COMMISSION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

François JACOB se fait le rapporteur de la Commission.

#### **Talutage**

Jean René KERVELLEC signale que le technicien a terminé l'état des lieux de la Commune de Plougoulm. Une réunion avec les agriculteurs concernés aura lieu à la rentrée de septembre.

#### **Programme Voirie 2010**

La réception des travaux aura lieu le 8 juillet à 11 h 30. Entre la Chapelle de Prat Coulm et l'ancien dépôt de légumes, la prèle a transpercé le bitume, épais de 3 cm, et il sera à reprendre. L'entreprise EUROVIA n'est pas en cause, mais il y aura lieu poser des réserves.

Michel CADIOU s'interroge quand même sur le devoir de résultat de l'entreprise.

### **Point à temps**

François JACOB regrette que Olivier PRIGENT, Directeur des infrastructures à la C.C.P.L., n'ait pas pu suivre les travaux car il semblerait que le travail de l'entreprise EIFFAGE ne soit pas tout à fait adapté à certains endroits (calibre et quantité des gravillons étalés).

Michel CADIOU signale que des réclamations liées à des projections de goudron sur les voitures ont été déposées auprès des assureurs.

### **Zones humides**

François JACOB informe qu'une Commission composée de 4 à 5 professionnels (Chambre d'agriculture, agriculteurs, pêcheurs, chasseurs...) devra être constituée à la rentrée.

## **XII - MODIFICATIONS BUDGETAIRES**

Henri CABIOCH propose quelques modifications budgétaires au budget communal :

### **INVESTISSEMENT**

<i>Dépenses</i>		
030 - Commerce de proximité		
2313	Constructions	2 500,00
10002 - Acquisitions de matériel		
2183	Matériel de bureau	3 000,00
OFI - Opérations financières		
020	Dépenses imprévues	- 5 500,00
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, approuve les modifications budgétaires telles que présentées.

## **XIII - REFORME DE LA FISCALITE DE L'AMENAGEMENT**

Le Maire informe qu'au 1er mars 2012, la « Taxe d'Aménagement » va se substituer à la Taxe Locale d'Équipement (T.L.E.) et à la Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles (T.D.E.N.S.). Une délibération sera à prendre avant le 30 novembre 2011 afin de fixer le taux (de 1 % à 5 %) qui pourrait être appliqué sur la surface au plancher construite.

Par ailleurs, il est prévu que pour toute construction inférieure à 40 m<sup>2</sup> (au lieu de 20 m<sup>2</sup> actuellement), une déclaration préalable de travaux sera désormais suffisante (au lieu d'un permis de construire) avec instruction en Mairie. Cette mesure entraînera un surcroît de travail au Service Urbanisme de la Mairie.

## **XIV - TRANSFERT DE CHARGES**

Le Maire rappelle que le conseil communautaire de la C.C.P.L., lors de ses réunions des 10 octobre 2007 et 15 décembre 2010, a entériné les décisions unanimes des conseils municipaux des communes membres de transférer, à la C.C.P.L. les compétences « Plan Littoral d'Actions pour la Gestion des Eaux » (P.L.A.G.E.) relative à la directive européenne sur la gestion des eaux de baignade et « Enseignement de la Musique et de la Danse ».

Les modifications statutaires, induites par ces transferts de compétences, ont été entérinées par arrêté préfectoral n°2007-1636 du 16 novembre 2007 et n°2011-0006 du 5 janvier 2011.

La Commission d'Evaluation des Charges s'est réunie le 10 juin 2011 pour quantifier le transfert de ces compétences afin de permettre un juste calcul de l'attribution de compensation versée par la C.C.P.L.

Le montant correspondant aux dépenses a été calculé sur la moyenne des trois dernières années, à savoir, pour la Commune de Plougoulm :

- Gestion des eaux de baignade : 960,00 €
- Enseignement musique et danse : 120,00 €.

Ainsi, le montant de la Dotation de Compensation allouée à la Commune, tenant compte du transfert ATESAT, est le suivant :

Dotation de compensation au 01.01.11	29 539 €
Cumul transferts des 2 nouvelles charges	1 080 €
Dotation de compensation au 01.01.11	28 459 €

Accord du Conseil Municipal.

-----